

■ **Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Pompes funèbres A. Murith SA**, à Genève, CH-660-0026945-1 (FOSC du 14.04.1973, p. 1050). Les pouvoirs de Murith Henri et Murith Auguste (décédé), jusqu'ici membres du conseil, sont radiés. Murith Jean Paul jusqu'ici secrétaire, nommé président, signe désormais individuellement. Sunier Jean, de Genève, à Cologny, secrétaire, et Mièvre Denis, de et à Genève, membres du conseil, signent collectivement à deux.

Journal no 2218 du 15.02.2006  
(03253088 / CH-660.0.026.945-1)